18me Année.— N° 5555 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Lundi 2 Mars 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes »
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, & Cie place de la Bourse, 8; A *Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 33, 8 32, 9 43, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22, 11 35, s *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 21, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

ROUBAIX, 1er FEVRIER 1874

BULLETIN DU JOUR

L'Assemblée nationale a autorisé hier, par 552 voix contre 64, les poursuites contre M. Melvil-Bloncourt, prévenu de participation à l'insurrection de Paris.

Le projet d'impôt sur la verrerie a été rejeté.

C'est aujourd'hui que le scrutin s'ouvre dans la Vienne et dans le département de Vaucluse. Dans le premier de ces départements, la lutte sera très-vive entre M. Lepetit, le candidat chaudement épaulé par M. Thiers, et M. de Beauchamp, rallié pour les nécessités de sa nomination au septennat et candidat officiel.

Quant à l'élection de M. Ledru-Rollin, personne ne la révoque en doute. M. Thiers en a parfaitement pris son parti. La *Liberté* dit que « dans une réunion importante tenue chez M. Thiers il a été décidé que l'opposition devait rester unie, et que la présence de M. Ledru-Rollin dans l'Assemblée ne devait pas empêcher toutes les fractions de la gauche de marcher d'accord vers ce but : l'appel au pays, soit au moyen d'élections, soit à la rigueur au moyen du plébiscite. »

Nous trouvons dans la *Gironde* une nouvelle lettre de l'ancien président de la République, qui s'efforce de rencontrer et de combattre d'avance les conclusions que d'aucuns voudraient tirer de cette élection radicale.

« Sur cet incident, écrit M. Thiers, j'ai dit ce que j'ai voulu dire, et tous les esprits sensés m'approuveront de n'avoir rien exagéré. Il y a longtemps que je conseille à mes amis (M. Lepetit n'est pas le premier) le payer de leur personne. Il était temps de les encourager par un témoignage public. C'est ce que j'ai fait. La République ne doit pas être défendue *avec mollesse et du bout des lèvres*. Puisque nos ennemis ne reculent devant aucun moyen pour tenter de la perdre, sachons agir à notre tour et donner aux nôtres l'appui dont ils ont besoin. C'est à ce prix que nous vaincrons, et le succès est proche. »

En tous cas, M. Thiers a l'optimisme robuste.

Les journaux commentent encore les débats de l'affaire Naundorff et applaudissent pour la plupart au jugement qui a été rendu dans des termes si écrasants pour les demandeurs.

M. Jules Favre a eu le cœur de produire devant un tribunal français les documents les moins avouables, soit qu'ils fussent sans signature, soit, comme le lui a dit le ministère public, qu'ils aient eu pour auteurs des imposteurs avérés ou des dupes; il a échafaudé trois plaidoieries sur les romans les plus ridicules; il a falsifié des faits incontestés; il a souffleté la vérité, l'histoire et le bon sens, et il a mérité que dans son réquisitoire l'avocat général l'écrasât sous l'imposture dont il se faisait le serviteur.

Il y a lieu de croire qu'après de pareils débats c'en est fini de tous les Louis XVII. Un président de tribunal correctionnel disait un jour : « Des Louis XVII, pour ma part, j'en ai condamné douze pour escroquerie. » On en a connu, en effet, vingt ou vingt-deux en dehors de Naundorff. L'arrêt qui a été rendu vendredi devrait les enterrer pour toujours, si le métier de Louis XVII n'était pas fructueux, car pour la dixième fois la justice a prouvé que le vrai Louis XVII était mort au Temple.

L'ensemble des télégrammes d'aujourd'hui ne permet plus de douter de la victoire remportée par les carlistes près de Bilbao. La bataille qui a duré plusieurs jours, a été très meurtrière; une dépêche portugaise évalue les pertes de Moriones à 3,000 hommes. Comme première conséquence de cette défaite, les troupes républicaines ont dû abandonner précipitamment Tolosa et Hernani, en prenant à peine le temps d'en détruire les fortifications. La chûte de Bilbao n'est plus qu'une question de jours. Commencé le 21, le bombardement de cette ville se poursuit. Déjà, on signale l'incendie de plusieurs édifices. Les républicains ont été forcés d'abanner aux assiégeants la position très importante de Notre-Dame de Begogna, qui domine la ville.

D'un autre côté, les carlistes ont bloqué Barcelone par terre et semblent vouloir commencer bientôt le siége de cette ville. L'ensemble des forces de Charles VII dans les provinces du Nord est actuellement de 75,000 hommes.

Entre temps, les hommes du gouvernement de Madrid se partagent les places et les titres. Le maréchal Serrano s'est nommé président du pouvoir exécutif de la République et M. Zabala a pris le titre de président du conseil des ministres. On annonce le départ du premier pour le Nord. Il est bien temps !

Il n'est pas exact qu'il doive y avoir une exposition universelle à Paris en 1875.

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Paris, 28 février.

L'académie des sciences morales et politiques.... pardon, je veux dire la commission des lois constitutionnelles a occupé ses 30e et 31e séances, celles des 27 et 28 février, à délibérer sur les cas d'incapacités électorales :

1. Les individus condamnés à des peines afflictives et infâmantes;

2. Les individus condamnés à l'emprisonnement ou à l'amende pour vol, escroquerie, abus de confiance, etc., etc.;

3. Ceux qui ont été condamnés par applications des articles 153, 159, 174, 251, 305, 306, 307, 343, 362, 400, parag. 2,4,10.

La commission discute, en effet, les projets de lois constitutionnelles, comme s'il s'agissait tout simplement de débattre, avec calme et lenteur, des théories politiques dans une académie. Il est vrai que la commission a tout l'édifice de la France à reconstruire, de la base au sommet, c'est une œuvre pénible et laborieuse; mais le temps presse, le flot de la démagogie monte, et si nos législateurs ne hâtent pas les solutions, nous ne tarderons pas à être débordés et engloutis. Ah ! si l'Assemblée avait commencé par appeler le Roi, comme toute cette œuvre de reconstitution sociale aurait été facilitée !

Les intimes de la présidence, à Versailles, assurent que le maréchal de Mac-Mahon est très opposé à ce que l'Assemblée prenne, pour Pâques, de trop longues vacances qui retarderaient la constitution des pouvoirs du septennat.

Des ballots de la *République française* et du *Rappel* recommandant la candidature des citoyens Ledru-Rollin et Lepetit, partent chaque jour de Paris pour les départements de Vaucluse et de la Vienne.

On sait que les discours qui doivent être lus dans les séances de réception à l'académie française, sont préalablement communiqués à une commission d'examen; celle qui a été chargée de prendre connaissance du discours de M. Emile Ollivier et de la réponse de M. Emile Augier, s'est tenue jeudi.

Les membres de la commission désignés par le sort étaient : MM. Charles de Rémusat, le duc de Noailles, Saint René Taillandier et Guizot, auxquels s'étaient spontanément joints MM Désiré Nisard et Sylvestre de Lacy, parrain du futur récipiendaire. M. de Rémusat s'était excusé.

Après la lecture du discours de M. Emile Ollivier, une controverse qu'on assure avoir été assez vive, s'est élevée entre M. Guizot et M. Emile Olliver. La réception du nouvel académicien aura lieu décidément jeudi prochain. Contrairement à l'usage qui s'est établi depuis quelque temps, à l'académie, les deux discours de MM. Emile Ollivier et Emile Augier sont assez courts.

Les affaires sont toujours au grand calme, — ce dont témoignent les bilans de la Banque; — le trafic de nos chemins de fer est aussi moins actif qu'il ne l'était l'an dernier; les états du commerce extérieur que nous analysons plus loin, montrent enfin, pour la première fois, une diminution marquée de nos exportations; le mois de janvier a perdu comme ensemble plus de 52 millions.

Cette stagnation ne se produit pas seulement chez nous; les mêmes symptômes peuvent être relevés partout. En Angleterre, malgré l'abaissement du taux de l'argent à 3 1/2, le ralentissement industriel et commercial est très marqué; cette simple constatation est une réponse à ceux qui pensent qu'il suffirait à notre Banque d'abaisser, elle aussi, le taux de son escompte pour surmonter un malaise qui tient trop évidemment à des causes générales pour qu'il y ait à compter sur l'efficacité d'une impulsion particulière.

Le conseil municipal de Paris est saisi d'un projet d'emprunt de 150 millions, emprunt destiné, comme on sait, à dégager la situation de la ville, et à pourvoir à certains travaux. Les dettes restant à consolider le déficit restant à couvrier, et les dépenses de travaux se chiffrent par une somme à peu près égale.

Au lendemain de la guerre et de la commune, la dette à consolider s'élevait à la somme énorme de 654 millions se répartissant ainsi : Dette antérieure à la guerre, résultant de l'administration de M. Haussmân, 298 millions; passif de la guerre et du siége, 273 millions, passif résultant de l'insurrection, 83 millions; depuis, le déficit budgétaire de 1872 et divers travaux sont venus ajouter 38 1/2 millions à cette dette et la porter ainsi à 619 1/2 millions.

P. S. — La commission de l'enseignement supérieur a fait demander au ministre de l'instruction publique de se rendre dans son sein pour faire connaître ses observations sur le projet de loi à peu près terminé ; elle demandera sa mise à l'ordre du jour dans un délai assez rapproché.

Les membres de l'extrême droite ont tenu hier une réunion et se sont occupés de l'attitude à prendre quand viendra l'interpellation de l'extrême gauche. Un ordre du jour aurait été préparé par le président de la réunion, M. de la Rochette.

DE SAINT-CHÉRON.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du Samedi 28 février.

M. DE SÉGUR, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal, qui est adopté sans incident.

M. DE GOULARD. — L'ordre du jour appelle la discussion du rapport autorisant les poursuites contre M. Melvil-Bloncourt.

M. DUTEMPLE. — Messieurs, je ne viens pas m'opposer au cours de la justice. Mais je regrette de dire que la demande de poursuites faites par le gouvernement contre M. Melvil-Bloncourt me semble un peu tardive. Comment expliquer cette lenteur ? (Légères rumeurs à droite.)

Il faut que toute chose vienne en son temps. Je ne vous parlerai pas du discours prononcé par M. le maréchal de Mac-Mahon, discours qui a été applaudi par une partie de cette Assemblée, mais que M. le maréchal se devait à lui-même de prononcer, non pas après, mais avant la prorogation. (Rumeurs à droite.)

On parle sans cesse d'apaisement. C'est sans doute sous ce prétexte que M. le duc Decazes a éludé l'interpellation que je lui avais adressée pour savoir si l'on veillait à la sûreté du Saint-Père. (Violentes exclamations à droite et au centre.)

Que le roi revienne, il pardonnera à tous ses sujets. Pour moi, je tiens à distinguer entre les catholiques sincères et les monarchistes qui abandonnent leur foi. (Bruit.)

M. LANGLOIS. — Nous sommes en 1874, et il y a encore des poursuites pour faits relatifs à l'insurrection de 1871. Je ne puis comprendre ces poursuites tardives, alors qu'en 1871 nous avons voté tous les fonds nécessaires pour la création d'un nombre suffisants d'officiers instructeurs.

Pour moi, je ne voterai pas les conclusions du rapport, parce que les voter c'est approuver les poursuites tardives qui pourraient se faire à l'heure présente. Et cela, je ne le veux pas. (Applaudissements à gauche.)

M. CHARREYON, rapporteur, entre dans des explications sur le travail accablant qui a incombé à la justice militaire, et dont elle s'est tirée, dit-il, avec un dévouement infatigable et une modération à laquelle tout le monde rend justice.

On se plaint des lenteurs apportées aux poursuites contre M. Melvil-Bloncourt. Ce n'est que par suite d'un travail que l'on a reconnu qu'il y avait identité entre un individu nommé Melvil-Bloncourt, contre lequel il y avait un ordre d'instruction, et le député, connu sous le nom de Bloncourt.

Le 20e, puis le 16e conseils de guerre, chargés de cette affaire, ont été dissous.

Enfin, les circonstances ont seules retardé les poursuites. Il serait injuste de croire que quelque motif politique a pu inspirer la demande de poursuites. Il est conforme à vos intérêts, à votre dignité, d'autoriser les poursuites. (Très bien ! à droite.)

Les poursuites sont autorisées par 552 voix contre 64.

Reprise de la discussion du projet d'impôt sur la verrerie.

MM. Savary, Casimir Périer et de Ravinel prennent successivement la parole.

Le projet d'impôt est rejeté par 478 voix contre 153.

La séance est levée.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Le maire de la ville de Roubaix prévient les jeunes gens de la classe 1873 que le tirage au sort aura lieu le 5 mars 1874, savoir :

Pour le Canton-Ouest, à 9 h. 1/4 du matin;

Pour le Canton-Est, à 2 h. après-midi.

La présente publication tiendra lieu de convocation.

Mairie de Roubaix, le 28 février 1874.

Le maire, C. DESCAT.

Après les nominations ministérielles, voici les nominations préfectorales qui commencent. Une des premières municipalités remaniées dans le Nord est celle de Saint-André-lez-Lille. Par arrêté de M. le préfet, le maire, M. Ch. Herbin, est remplacé par M. Barbry.

L'adjoint de St-André, M. Albert Legrand, est maintenu dans ses fonctions, mais il n'accepte pas.

De son côté, M. Barbry, ami personnel du maire révoqué, refuse de le remplacer; il ne veut pas, dit le *Progrès*, se prêter à une combinaison que, vu les circonstances, l'approbation de la commune serait loin de sanctionner.

Par décision de M. le ministre des finances, M. Largillière, commis de 3e classe des contributions indirectes à Marchiennes, est nommé commis de 2e classe à Lille.

M. Duporge, commis de 3e classe à Frais-Marais, est promu sur place à la 2e classe de son grade.

M. Thuillier, surnuméraire à Châlons, est nommé commis de 3e classe à Marchiennes, en remplacement de M. Largillière.

M. le préfet vient d'adresser aux maires et aux commissaires de police des instructions fort pressantes au sujet de la vente du pétrole sur la voie publique dans les villes et les campagnes. Ce mode de vente, non-seulement n'est pas autorisé, mais il est essentiellement contraire au règlement, puisque ceux qui l'exercent sont dans l'impossibilité de se conformer aux conditions qui y sont prescrites.

« Vous voudrez bien, ajoute M. le préfet, en terminant, interdire d'une manière absolue dans l'intérêt de la sécurité publique, et poursuivre par voie de procès verbaux devant les tribunaux compétents les colporteurs qui, malgré votre défense, persisteraient à continuer le mode de vente irrégulier dont il s'agit. »

M. Vermelle, curé de Saint-Vital, à La Madeleine, est nommé à St-Vincent-de-Paul, à Lille (Moulins).

M. Petyt, vicaire de St-Vincent-de-Paul, est nommé curé de Saint-Vital.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 2 MARS 1874.

— 14 —

Le Choix de Suzanne

PREMIÈRE PARTIE

VIII.— (Suite)

L'abbé Hubert l'attendait, elle irait le trouver, elle s'humilierait; quoi qu'il puisse penser d'elle désormais, elle lui avouerait ce qu'elle venait de s'avouer devant Dieu, et il la sauverait, lui !

Brisée par la fatigue et surtout par les émotions violentes de la journée, elle s'endormit. Ce fut un sommeil paisible, sans rêve, sans interruption; elle ne s'éveilla qu'au grand jour.

Elle s'habilla à la hâte; dès qu'elle eût vu à la pendule que l'heure de la messe allait sonner, elle prit son livre et sortit sans rencontrer personne.

Il fallait traverser le cimetière pour arriver à l'église. Suzanne jeta un regard mélancolique sur toutes les tombes qui l'entouraient : « Si j'avais ici ma mère, pensa-t-elle, comme j'irais aussi lui demander pardon ! »

Elle regarda le ciel.

« Inspirez-moi et bénissez-moi toujours, vous que je ne me rappelle pas avoir connue, ma mère, murmura-t-elle; comme vous manquez en ce moment à votre fille ! »

Ce fut avec un profond recueillement qu'elle entendit la messe; puis elle alla s'agenouiller près du confessionnal du curé, après l'avoir fait prévenir qu'elle l'attendait.

Quand il arriva :

« C'est au presbytère que je pensais vous voir, mon enfant, » dit-il.

Elle cacha un instant son visage entre ses mains.

« Non, non, mon père ! ici, ici, dit-elle; je n'oserais pas vous regarder en face. »

Le prêtre eut peur une seconde de la révélation de la jeune fille.

Qu'allait-elle lui dire ? Il la contempla avec un profond étonnement, quoique aucune pensée distincte ne se présentât à son esprit.

L'appréhension ne dura pas longtemps. Il connaissait si bien cette enfant, « sa fille, » qu'il se remit aussitôt; il fut sur le point de lui dire combien il était sûr qu'elle n'avait pas à rougir devant lui, mais il ne lui dit rien ; il mit son surplis, son étole, et grave, recueilli, austère, le cœur plein de miséricorde, d'indulgence, de confiance même, il l'écouta.

Elle s'était affermie dans sa résolution ; pourtant ce fut la main sur ses yeux pleins de larmes et la voix un peu tremblante qu'elle révéla au saint prêtre l'état de son âme.

Ce qu'il eût écouté avec une douloureuse surprise peu de temps auparavant, ne lui causa qu'un mouvement d'effroi qu'il ne trahit pas ; il s'y attendait. Depuis la confidence de M. Germont, il s'expliquait le caractère de Suzanne et il éprouvait pour elle une pitié inquiète. Il savait que la tentation viendrait un jour, prochainement peut-être, dans ce cœur ardent et naïf ; il ne croyait pas que ce fût si tôt.

Il remercia Dieu de la sincérité de la jeune âme qui lui permettrait de la sauver, mais il ne put s'empêcher de trembler quand elle lui dit « que les triomphes d'une cantatrice l'avaient éblouie, qu'un instant elle avait envié l'existence de la Fanelli. »

Si elle savait ! pensa le bon curé, mais je ne peux pas lui dire..... Pauvre père ! que Dieu ait pitié de son ange et de lui !...

Il la laissa parler sans l'interrompre, à la grande confusion de la jeune fille, qui attendait anxieuse. Il se recueillait.

Après quelques instants de silence :

« Mon enfant, lui dit-il, mais vous avez été malade. Tout ce que vous avez fait, tout ce que vous avez pensé pendant ce mois, c'est évidemment sous l'empire de la fièvre. Dieu ne peut pas vous en vouloir, il vous pardonne, car vous aviez à peine conscience de vos actions; écoutez-moi, mon enfant. Vous voilà bien portante aujourd'hui, vous ne ressentez plus aucun mal, n'est-ce pas ? Oubliez ce mauvais rêve, ce cauchemar qui vous a tourmentée ! reprenez votre vie charitable. Tenez, la pauvre mère Gervais est bien malade, vous ne le saviez pas sans doute; elle se plaint de ne pas vous voir; demandez à votre père la permission de passer vos journées auprès d'elle, du matin jusqu'au soir; elle a besoin de vous, la pauvre femme ! Mais comme vous pourriez vous ennuyer, songez que la Mariette attend ces jours-ci un petit enfant et qu'une layette sera nécessaire au nouveau-né. Commencez-la bien vite, ma fille, et allez en paix. Que Dieu vous bénisse comme je vous bénis ! »

Quand Suzanne revint à sa place, son visage était encore rouge de honte et d'émotion, mais il se rasséréna peu à peu. Elle pleura longtemps, puis elle remercia Dieu de tant d'indulgence et de miséricorde. Le calme rentra si complétement en elle après son ardente prière, qu'en suivant le court chemin qui la ramenait à l'étude, elle croyait vivre d'une vie nouvelle.

Elle marchait si légèrement, souriant à tous ! Ses petits pieds glissaient sur le sable, elle aspirait avec délices la senteur des pommes mûres sur les pommiers à cidre qui bordaient la route, entremêlés à de grands noyers dont les feuilles commençaient à tomber.

L'automne était arrivé; le coteau verdoyant se colorait de différentes teintes, où le rouge, le jaune et le bistre s'harmonisaient.

Le soleil était un peu pâle; il n'avait plus la force et la chaleur qu'il avait eues pendant la moisson; il n'apparaissait qu'au travers d'une vapeur légère qui s'élevait, après avoir laissé de fines gouttelettes étincelantes comme des diamants sur l'herbe et les buissons de ronces.

Ce spectacle, bien différent de celui du printemps, est plutôt mélancolique que joyeux. La veille encore il s'alliait à la tristesse de Suzanne, mais ce jour-là elle était trop heureuse pour ressentir la même impression.

Cependant, à mesure qu'elle avançait vers la maison, quelque chose l'inquiétait et la troublait encore; l'abbé Hubert n'avait pas parlé de Jacques : ne devait-elle pas une réparation, une consolation à son ami d'enfance ?.....

Chose étrange et qu'elle ne s'expliquait point, elle tremblait à cette pensée et s'arrêtait hésitante. Pourtant ce n'était plus l'orgueil qui la dominait, oh non ! et son cœur la poussait à une démarche affectueuse. Quoi de plus simple, en vérité, que de lui dire : « Pardonnez-moi, Jacques, j'ai eu tort. Je n'ai jamais douté de votre affection. N'êtes-vous pas pour moi un frère, ne suis-je pas pour vous une sœur .....»

Pourquoi donc ne pas oser lui dire celà !

Un instant, elle eut la pensée d'aller retrouver le curé et de lui demander conseil, mais, quoiqu'elle lui eût tant de fois parlé de Jacques, elle sentit qu'en ce moment elle n'*oserait* jamais prononcer le nom du jeune homme.

Il fallait pourtant rentrer : la pauvre petite, arrivée devant la maison, hésitait encore; enfin elle se décida. Lentement